

Frais et commissions Swiss Life Premium Preference

Valable à partir du 15 novembre 2021

Les frais et commissions suivants peuvent à tout moment être modifiés par Swiss Life SA, Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG et Swiss Life Asset Management SA. Toute modification est alors communiquée au client.

Commission d'émission

Une commission d'émission de 1,5% en faveur de Swiss Life SA est prélevée sur tous les montants de placement versés par le client.

Commission de rachat

Aucune commission de rachat n'est due.

Changement de stratégie de placement

Les changements de stratégie de placement sont possibles à tout moment, sans engendrer pour autant de commission de rachat ou d'émission.

Changement du thème de placement

Les changements de thème de placement sont possibles à tout moment, sans engendrer pour autant de commission de rachat ou d'émission.

Restructuration individuelle

Le portefeuille de fonds est restructuré gratuitement une fois par an («rééquilibrage»). Pour les restructurations individuelles supplémentaires (rééquilibrage individuel), les frais suivants sont dus:

- une restructuration supplémentaire par année civile: gratuit
- chaque restructuration supplémentaire: 250 CHF

Taxe forfaitaire

La taxe forfaitaire est perçue par trimestre, en pourcentage de la valeur moyenne du dépôt selon la liste ci-dessous, à la fin de chaque trimestre civil (TVA en sus).

Taxe forfaitaire	par trimestre	par an
Jusqu'à 499 999 CHF	0,31%	1,24%
A partir de 500 000 CHF	0,26%	1,04%
A partir de 1 mio. de CHF	0,23%	0,92%

La taxe forfaitaire comprend les frais de gestion de compte et de garde en dépôt de Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG, la commission de gestion d'actifs de Swiss Life Asset Management SA d'un maximum de 0,15% par an ainsi que l'émolument pour les prestations de services fournies par Swiss Life SA. Elle est calculée trimestriellement et débitée du compte client par Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG. Pour les trimestres entamés, elle est calculée au prorata.

Les frais (courtages et commissions d'émission et de rachat) générés par l'achat et la vente de parts de fonds dans le cadre du rééquilibrage annuel et de l'échange de fonds sont couverts par cette taxe forfaitaire.

Les éventuels frais tiers, impôts et taxes légales sont facturés et ne sont pas inclus dans les frais et commissions susmentionnés.

Autres prestations

Les autres prestations de Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG sont facturées aux frais usuels du marché.

A l'adresse www.swisslife.ch/fr/premiumpreference, vous trouverez un aperçu des prix des différentes prestations.